

**2015-12-145-DAP**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 1.1.9**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ARRACHAGE MANUEL DE LA JUSSIE**

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE

### **ABSENTS EXCUSÉS**

M. POULAERT

### **ABSENTS**

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, Mme FAURE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 29



**2015-12-145-DR/CPA - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ARRACHAGE MANUEL DE LA JUSSIE**

Monsieur le Maire propose de regrouper en un seul marché les travaux d'arrachage manuel de la jussie menés par la Ville de Tarnos et par le SIVU de l'Aygas sur leur territoire de compétence.

Il est donc nécessaire de procéder à la constitution d'un groupement de commandes en établissant entre les parties une convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour la consultation relative aux travaux d'arrachage manuel de la jussie pour le compte de la Ville et du SIVU de l'Aygas.

**DELIBERE**

**DECIDE** de procéder à la constitution d'un Groupement de commande pour les travaux d'arrachage de la jussie menés par la Ville et par le SIVU de l'Aygas

**PRÉCISE** que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande déterminant les modalités de fonctionnement du groupement.

**PRÉCISE** que Monsieur le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

**PRÉCISE** que les dépenses résultant des travaux d'arrachage manuel de la jussie seront inscrites aux Budgets de la Commune et du SIVU de l'Aygas.

**Vote: 29**

**Pour: 29**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 décembre 2015

Le Maire